**Annexe 7**

## MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE ET TROUSSE DE PREMIERS SECOURS
**(à placer dans chaque lieu de mise en sûreté)**

### Contenu de la mallette

**Documents**

- ❒ Tableau d'effectifs vierge (Annexe 8)
- ❒ Fiche « conduites à tenir en première urgence »(Annexe 10)
- ❒ Copie de la fiche de « mission des personnels » et des « liaisons internes »
- ❒ Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- ❒ Fiches « individuelles d'observation » (Annexe 9)

**Matériel**

- ❒ Brassards (pour identifier les personnes ressources)
- ❒ Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet
- ❒ Rubans adhésifs (larges)
- ❒ Ciseaux
- ❒ Linges, chiffons
- ❒ Lampe de poche avec piles
- ❒ Essuie-tout
- ❒ Gobelets
- ❒ Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC)
- ❒ Eau (si pas accès point d'eau)
- ❒ Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

**Trousse de premiers secours**

Cette trousse de premiers secours comprend : (cf : **B.O. spécial n° 1 du 6 Janvier 2000**)

- ❒ Sucres enveloppés
- ❒ Sacs plastiques et gants jetables
- ❒ Ciseaux
- ❒ Couverture de survie ou isothermique
- ❒ Mouchoirs en papier
- ❒ Savon de Marseille
- ❒ Garnitures périodiques
- ❒ Éosine disodique non colorée - désinfection des plaies sauf hypersensibilité à l'éosine
- ❒ Compresses individuelles purifiées
- ❒ Pansements adhésifs hypoallergiques
- ❒ Pansements compressifs
- ❒ Sparadrap
- ❒ Bandes de gaze
- ❒ Filets à pansement
- ❒ Écharpe de 90 cm de base

N.B. : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves:
- choisir de petits conditionnements
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés;
- pour les élèves faisant l'objet d'un Projet individualisé d'accueil ou d'intégration penser à se munir de leur traitement spécifique.